

07.05.2009 - 10:16 Uhr

## **Des assainissements sur le dos des salarié(e)s - Beurk... Madame la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf !**

*Bern (ots) -*

C'est précisément en pleine crise économique que notre ministre de la Justice, Evelyn Widmer-Schlumpf, entend faciliter les licenciements en cas d'assainissements d'entreprises.

Les propositions faites par le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans le cadre de la révision de la loi sur la poursuite pour dette et la faillite - une révision qui court jusqu'au 8 mai - prévoient de favoriser les assainissements d'entreprises en bout de course, en permettant à ces dernières de jeter plus vite à la rue leurs collaborateurs et collaboratrices. Ce serait ainsi à ces derniers de payer l'addition pour les entreprises en proie à de graves difficultés financières. En effet, selon les propositions gouvernementales, l'acquéreur d'une entreprise chétive pourrait désormais les licencier sans délai. Contrairement à ce que prévoit le droit en vigueur, le transfert automatique des contrats de travail disparaîtrait lors de la reprise d'une entreprise. Le DFJP veut en outre que l'entité qui réalisera l'assainissement puissent licencier sans délai les salarié(e)s, même si l'entreprise continuait ses activités.

Pour l'Union syndicale suisse (USS), ces propositions sont autant de gifles pour les salarié(e)s. Ceux-ci doivent casquer pour une crise dont ils ne sont pas responsables.

À cause de cette dernière, les faillites d'entreprises vont se multiplier. On n'a pas le droit de réagir en procédant à des déréglementations et au démantèlement social. Il faut trouver des solutions qui permettent de maintenir les emplois et d'offrir des perspectives d'avenir aux salarié(e)s. L'actuelle crise économique nécessite en outre l'introduction d'une obligation légale de négocier des plans sociaux en cas de licenciements collectifs.

Contact:

Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.